

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DES DECISIONS**  
**SEANCE DU 26 JANVIER 2012**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil .....	45
Nombre de Conseillers en exercice .....	45
Présents.....	34
Absents représentés .....	10
Absents excusés .....	1
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE VINGT SIX JANVIER à VINGT HEURES CINQUANTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 20 janvier 2012 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBASIO, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mme POURRE, M. ROSSET, Mme WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire,

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, MARTINEZ, PRAT, RIVIERE, MERCIER, MOOG, Mmes BERNARD Méhadée, PIERON, MM. MARCHAND, MOKRANI, Mme BROUTE (à partir du vote des compte-rendus des débats), M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

### ABSENTS REPRESENTES

Mme BERNARD Sandrine, adjointe au Maire, représentée par Mme SCHIAVI,  
Mme EHRMANN, conseillère municipale, représentée par Mme PETER,  
M. LACHOURI, conseiller municipal, représenté par M. MARCHAND,  
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,  
M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par M. MOKRANI,  
M. CATALAN, conseiller municipal, représenté par Mme PIERON,  
Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,  
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par Mme SPIRO,  
M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par Mme LOICHOT,  
Mme LE CARDINAL, conseillère municipale, représentée par M. CASTELNAU.

### ABSENTE EXCUSEE

Mme BROUTE (jusqu'au vote du secrétaire de séance).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.  
(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

LE CONSEIL,

/ REND HOMMAGE à Fernand Leriche et Josefa Solozabal, décédés récemment.

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 17 novembre 2011.

(40 voix pour, 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ, et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. CATHENOZ)

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 15 décembre 2011.

(40 voix pour, 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ, et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. CATHENOZ)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe des élus communistes et partenaires au nom de la majorité municipale intitulé « Contre l'instauration d'une TVA antisociale » (vœu joint).

(40 voix pour et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**A/ PROCÉDE** à l'élection du 13<sup>ème</sup> adjoint au Maire au scrutin secret :

- Candidature :

M. Romain MARCHAND proposé par Monsieur le Maire

- Dépouillement :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 45

Nuls 5

Majorité absolue 21

- Résultats :

M. Romain MARCHAND a obtenu 40 voix

M. Romain MARCHAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 13<sup>ème</sup> adjoint au Maire et est immédiatement installé.

MODIFIE à compter du 1<sup>er</sup> février 2012 le tableau récapitulatif des indemnités de fonctions des élus, annexé à la délibération du 27 mars 2008.

(44 voix pour et 1 abstention : M.ABERDAM)

**B/ EST INFORME** de l'évolution des délégations d'adjoints et de conseillers municipaux délégués à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

**C/ PROCÉDE** à l'élection du représentant de la Commune au sein du conseil d'administration de l'OPH d'Ivry-sur-Seine au scrutin secret :

- Candidatures :

M. Philippe BOUYSSOU proposé par Monsieur le Maire

Mme Annie APPOLAIRE proposé par Monsieur CASTELNAU

- Dépouillement :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 45

Nuls 1

Majorité absolue 23

- Résultats :

M. Philippe BOUYSSOU 39 voix

Mme Annie APPOLAIRE 5 voix

M. Philippe BOUYSSOU ayant réuni la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné comme représentant de la Commune au sein du conseil d'administration de l'OPH d'Ivry.

**D/ PREND CONNAISSANCE** du rapport du Maire prévu par la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 sur la situation de la collectivité territoriale en matière de développement durable, préalablement à la saisine du Conseil sur le budget primitif 2012.

(affaire non sujette à un vote)

**E/ APPROUVE** le rapport d'activités et les comptes de la SADEV94 arrêtés au 31 décembre 2010.

(38 voix pour, 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. CATHENOZ, Mme PERNIN et 2 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. LECLERCQ, ABERDAM)

**F/ PREND CONNAISSANCE** du bilan des attributions de logements 2010 / 2011 dans le cadre de la Politique municipale de l'habitat, présenté par M. Thierry Rosset.

(affaire non sujette à un vote)

**1/ PROCEDE** à la mise à jour du débat d'orientations budgétaires 2012.

(affaire non sujette à un vote)

**2/ DECIDE** d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Madame Pellerin-Paillet Maud, régisseur de la régie de recettes du service Retraités, pour un montant de 400 € et DIT que la charge financière de 400 € sera supportée par la Ville sur les crédits inscrits au budget communal.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**3/ APPROUVE** le dossier de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme, DIT que la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département et PRECISE que la présente délibération et le dossier de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme seront tenus à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

(unanimité)

**4/ APPROUVE** dans le cadre du réaménagement complet du secteur de la Porte d'Ivry, l'échange sans soulte et sans déclassement préalable entre la commune d'Ivry-sur-Seine et le Département du Val-de-Marne des emprises foncières cadastrées provisoirement section K n° 173a et 221a, d'une superficie totale de 72 m<sup>2</sup>, rue Barbés et avenue Maurice Thorez propriété actuellement de la Commune et les emprises foncières cadastrées provisoirement section K n° 243a et 245a, ainsi que celle actuellement non cadastrée (l'ensemble représentant une superficie totale de 4.410 m<sup>2</sup>), présentement propriété du Département du Val-de-Marne.

(unanimité)

**5/ DECIDE** dans le cadre du projet d'aménagement sis 133/135 avenue de Verdun, d'acquérir au prix de huit cent soixante six mille trois cent euros et cinquante centimes hors taxes (866 300,50 € HT), soit un million trente six mille quatre vingt quinze euros et quarante centimes toutes taxes comprises (1 036 095,40 € TTC) le volume, en cours de création, correspondant à une crèche, de 666,25 m<sup>2</sup> et quatre lots de copropriété, en cours de création, correspondant à quatre parkings en sous-sol, parcelle cadastrée section R n° 242, à Ivry-sur-Seine, appartenant à la SCCP Ivry Grande Avenue.

(unanimité)

**6/ ACCORDE** la garantie communale à l'Entreprise Sociale pour l'Habitat Toit et Joie pour le remboursement de 4 emprunts sans préfinancement d'un montant total de 5 571 026,46 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'opération de l'ensemble immobilier « La Poste » 134-136 avenue Danielle Casanova à Ivry-sur-Seine qui concerne la requalification et réhabilitation de 39 logements PLUS et 6 logements PLAI, **ACCORDE** une participation de 225 000 € à l'Entreprise Sociale pour l'Habitat Toit et Joie au titre de la surcharge foncière et **PRECISE** que la participation sera versée à hauteur de 112 500 € en 2012, et 112 500 € en 2013.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**7/ APPROUVE** la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne afin de définir les modalités d'organisation du service « Cafpro », application informatique qui permet à des tiers intervenant dans le domaine social d'accéder aux données des dossiers d'allocataires dans le cadre de leurs missions au centre médico-psycho-pédagogique.

(unanimité)

**8A/ APPROUVE** la convention de partenariat avec l'hôpital du Kremlin Bicêtre pour la mise en place de l'IVG médicamenteuse au Centre municipal de Santé pour une durée de 3 ans.

(unanimité)

**8B/ ADHERE** au réseau « entre la ville et l'hôpital pour l'orthogénie REVHO », ayant pour objectif de permettre une meilleure prise en charge des IVG, **APPROUVE** la convention constitutive de partenariat avec l'association REVHO, sa Charte ainsi que ses statuts et **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle dont le montant pour l'année 2012 est de 10 €.

**DESIGNE** comme représentant de la Ville à l'assemblée générale de cette association :

- M. Mehdy BELABBAS

(unanimité)

**9/ APPROUVE** la convention avec le Centre Hospitalier Paul Guiraud à Villejuif, relative aux modalités de transformation des Centres Spécialisés de Soins aux Toxicomanes (CSST) en Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) afin d'améliorer le service rendu aux usagers au centre municipal de santé.

(unanimité)

**10/ APPROUVE** la convention de coproduction avec l'association pour la Mémoire des Enfants Déportés Juifs d'Ivry (AMEDJI) relative à la réalisation d'une manifestation et d'un film dans le cadre de la Semaine de la Mémoire du 23 au 29 janvier 2012 et **PRECISE** que la Ville versera à l'association culturelle une aide à projet d'un montant de 4 000 €.

(unanimité)

**11/ DECIDE**, à compter du 1er février 2012, la création des postes suivants :

- 5 postes d'attaché,
- 3 postes d'ingénieur,
- 2 postes d'animateur.

et la suppression des postes suivants :

- 5 postes de rédacteur chef,
- 3 postes de technicien principal de 1ère classe,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe.

(unanimité)

12/ DECIDE, à compter du 1er février 2012, de compléter la délibération du 20 décembre 2007 par la mise en place de trois nouvelles astreintes pour le service ses équipements nautiques, le parc automobile et les gardiens remplaçants de la ville.

(44 voix pour et 1 abstention : M.ABERDAM)

13/ DECIDE la création d'emplois saisonniers et occasionnels pour les mois de janvier et février 2012 comme suit :

Besoins saisonniers :

- 4 mois d'agent social 2ème classe,
- 1 mois d'auxiliaire de soins 1ère classe,
- 3 mois d'adjoint technique 2ème classe.

Besoins occasionnels :

- 6 mois d'adjoint administratif,
- 9 mois d'adjoint technique,
- 3 mois d'adjoint du patrimoine,
- 2 mois d'agent social,
- 6 mois d'auxiliaire de puériculture.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

/ PREND ACTE de la communication du produit des rôles supplémentaires de fiscalité locale mis en recouvrement pour les mois d'avril (erratum des services fiscaux de l'Etat) et de décembre 2011.

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2011.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H30

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT